

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre cent deuxième (402<sup>e</sup>) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 24 février 1997, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

---

RÉSOLUTION 402-CA-3551  
relative à l'attribution de la Médaille de l'Université  
du Québec à Trois-Rivières à Monsieur Christian  
Demers

---

CONSIDÉRANT la Politique unifiée d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 362-CA-3059, 28 mars 1994) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières auprès du Recteur ;

CONSIDÉRANT la proposition du Recteur ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST  
RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du  
Québec à Trois-Rivières à Monsieur Christian Demers

- pour son engagement inconditionnel dans l'implantation de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;
- pour sa participation particulièrement significative au développement de l'Université, tant dans des fonctions d'enseignement où il a manifesté une disponibilité remarquable envers les étudiantes et les étudiants, que dans de multiples mandats de direction ou de représentation toujours accomplis avec un dévouement et un professionnalisme exemplaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Référence : CA-97-03-08)

André Brousseau  
Vice-recteur et secrétaire général